



Plan 1/3 : Zonage

Commune de Saint-Léger-sous-la-Bussière

Plan n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Approbation
1/3	1 : 5000	Modification de droit commun n°1 (maj. 23/11/2022)	PCI Vecteur (maj. 23/11/2022)	

Les zones urbaines et à urbaniser

- U Zone urbaine
- 1AUa Zone ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat
- 1AUj Zone d'activités économiques ouverte à l'urbanisation

Les zones naturelles et agricoles

- A Zone agricole
- Ap Zone agricole inconstructible
- Ai Zone agricole de gestion des activités économiques
- N Zone naturelle
- NL Zone naturelle de loisirs
- Np Zone patrimoniale
- Ne Zone naturelle d'équipement
- Nenr Zone d'accueil de dispositifs d'énergies renouvelables
- Ni Zone naturelle de gestion des activités économiques
- Nc Zone naturelle de corridors

Les éléments remarquables du paysage

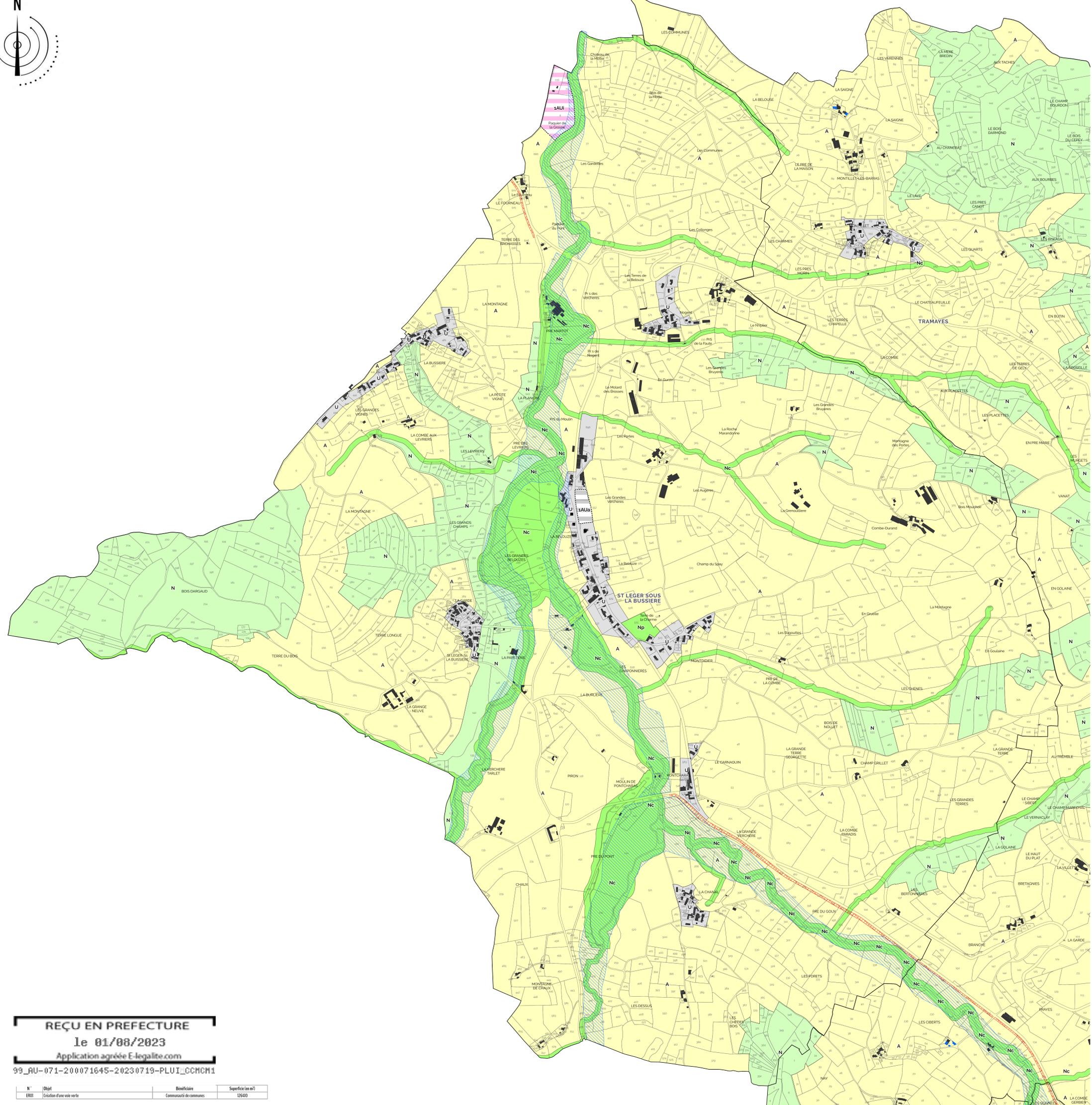
- * Boisements protégés au titre de l'article L151.19 du CU
- * Bâti protégé au titre de l'article L151.19 du CU
- * Boisements protégés au titre de l'article L151.23 du CU

Les risques naturels

- * Risque d'érosion de la côte viticole : écoulement concentré
- * Risque d'érosion de la côte viticole : écoulement diffus
- * Zone inondable (Source : Atlas des zones inondables, 2009)

Autres éléments

- * Repérage des Orientations d'aménagement et de Programmation
- * Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Nouvelles constructions



REÇU EN PREFECTURE
le 01/08/2023
 Application agréée E-legalite.com
 93_AU-071-200071645-20230719-PLUI_CCMCM1

N°	Objet	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
ER01	Création d'une voie verte	Communauté de communes	12640